

MAIRIE DE VALBELLE

Valbelle, le 17 décembre 2020

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 DECEMBRE 2020

Un compte-rendu ne relate pas l'intégralité des échanges qui ont eu lieu entre les conseillers, (cela prendrait parfois plusieurs dizaines de pages) mais en est une synthèse qui se veut la plus claire possible.

Le Conseil Municipal de la Commune de VALBELLE s'est réuni à la mairie de VALBELLE, le 7 décembre 2020 à 18h30.

Présents : Mesdames BOTTAGISI, LYON, GONNET, RENON et CURATOLO, MM. VADOT, GROS, RAPHAELIAN, RICHAUD et DAUMAS.

Excusé : M. CHAUVEAUX.

M. GROS a été élu secrétaire de séance.

M. le Maire ouvre la séance à 18h30 et rappelle le compte-rendu de la séance précédente, lequel est adopté à l'unanimité.

1. PROJET DE REFECTION DU RESEAU D'EAU POTABLE AU QUARTIER BEAUDINA – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT ET DE L'AGENCE DE L'EAU

M. le Maire rappelle que ce projet a fait l'objet d'une commande auprès d'IT04 pour une étude préparatoire (conseil du 10 juillet). Il rappelle que la conduite de Beaudina est ancienne, sous-dimensionnée et fragile. Il commente l'étude qui a été envoyée à tous les conseillers et propose de programmer ces travaux pour 2021 et de demander des subventions auprès du département et de l'Agence de l'Eau. Le coût des travaux est de 24.000 € H.T. Accord à l'unanimité des conseillers.

2. PROJET DE REFECTION DU RESEAU D'EAU POTABLE AU QUARTIER DE SIGURETTE – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT ET DE L'AGENCE DE L'EAU

M. le Maire informe les conseillers que IT04 a ajouté, à sa demande et sans augmentation de prix, l'étude pour la réfection du réseau d'eau de Sigurette (qui comprend aussi les Cottons) à l'étude pour la réfection du réseau de Beaudina. Il commente l'étude qui a été envoyée à tous les conseillers. La conduite de Sigurette est ancienne et ne supporte pas une pression importante. Compte-tenu que l'Agence de l'Eau dispose de fonds supplémentaires en raison du plan de relance de l'État et est susceptible de subventionner fortement les projets qui lui sont transmis, il propose de programmer ces travaux pour 2021 et de demander des subventions auprès du département et de l'Agence de l'Eau. Le coût des travaux est de 60.400 € H.T. Ces travaux ne se feront que si le pourcentage de subvention atteint un minimum de 70 %. Accord à l'unanimité des conseillers.

3. DEVIS REFECTION ADDUCTION D'EAU PRESBYTERE ET EGLISE

M. le Maire explique au conseil que, lors de la rénovation du réseau d'eau de la Condamine, des travaux en urgence avaient été réalisés concernant l'antenne qui alimente le presbytère, le cimetière et la salle de musculation. La canalisation qui a été faite traverse la départementale et s'arrête à l'angle de l'église. Il s'agit maintenant de faire la seconde partie des travaux qui consiste à remplacer la canalisation existante très fragile qui ne supporte pas une pression normale par une

canalisation aux normes actuelles. Ces travaux permettront d'améliorer la pression pour les différents points d'eau. Le devis demandé à l'entreprise SIMLAC qui connaît le réseau, se monte à 2397,30 €. Le bordereau des prix correspond à celui utilisé pour les travaux de la Condamine. Accord à l'unanimité des conseillers.

4. AIRE DE JEUX POUR ENFANTS : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT AU TITRE DU FODAC 2021

M.le Maire rappelle ce projet dont il a été question lors du précédent conseil. Il s'agit maintenant de déterminer les éléments qui seront mis en place afin de monter un budget et de demander des subventions. 3 jeux seront installés : une balançoire à bascule 4 places, un jeu de grimpe, un toboggan pour petits. 3 bancs seront aussi posés. Le coût du projet est de 11194,22 €. Il inclut, outre l'achat des jeux, l'achat et la pose de dalles amortissantes supplémentaires, la dépose des jeux à remplacer à la pose des nouveaux jeux et des bancs. Une subvention à un taux de 55 % est demandée auprès du département. Accord à l'unanimité des conseillers.

5. DELIBERATION ORGANISANT LA TELETRANSMISSION DES ACTES DE LA COMMUNE

M.le Maire informe les conseillers qu'il est demandé par l'État de s'engager dans la dématérialisation de la transmission de ses actes soumis au contrôle de légalité à la préfecture. Accord à l'unanimité des conseillers pour cette démarche.

6. DEVIS DE LA MISE EN SERVICE DE LA TELETRANSMISSION ACTES SOCIETE BERGER LEVRAULT

Monsieur le Maire rappelle la délibération précédente concernant la télétransmission par voie électronique des actes de la collectivité au contrôle de légalité qui vient d'être adoptée. Il présente le devis de la société Berger Levrault, qui est le prestataire de service actuel de la commune.

Le coût du devis s'élève à 450.00 € HT pour le certificat électronique (3 ans), 790.00 € HT pour la mise en service du module Actes, à 75 € par an pour la maintenance. Accord à l'unanimité des conseillers.

7. LOCATION D'UN LOCAL DE LA GRANGE

M. le Maire rappelle que le local dans lequel était rangé du matériel municipal a été vidé, le matériel étant placé dans le garage récupéré. Ce local est désormais libre à la location. Il indique que ce local n'a pas d'accès pour servir de garage pour un véhicule, il ne peut être utilisé que pour du rangement de matériel. M. le Maire propose de louer ce local pour un montant de 41 € par mois. Accord à l'unanimité des conseillers. Il a reçu une demande de Mme Justine THOMAS et de M. Christophe SIFFREDI pour louer ce local. Accord à l'unanimité pour une location à Mme Justine THOMAS et à M. Christophe SIFFREDI à partir du 1^{er} janvier 2021.

8. MISE EN PLACE D'UN PLAN D'ADRESSAGE

M. le Maire rappelle ce projet dont il a été question lors du précédent conseil. Il s'agit aujourd'hui de prendre une délibération pour lancer officiellement ce projet. Accord à l'unanimité des conseillers. Le conseil fait ensuite la liste de toutes les voies de la commune, hameau par hameau, première étape pour ce projet.

9. ETAT DE NON VALEURS

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il est nécessaire de procéder à des admissions en non-valeur de dettes irrécouvrables afin d'apurer la comptabilité de la commune. Le montant de cette

dette s'élève à 24 € pour le budget principal. Ce sont des dettes 2017 : des impayés concernant la cantine scolaire.

Pour le budget de l'eau, la dette s'élève à 1 775.42 € pour la période 2016-2017. Il indique que cette opération est purement comptable et n'efface en aucun cas les dettes des débiteurs. Accord à l'unanimité des conseillers.

10. VIREMENTS DE CREDITS

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que des virements de crédits d'ordre budgétaires sont nécessaires sur le budget principal afin d'abonder l'article budgétaire « créances admises en non-valeur ».

Il propose donc les opérations suivantes :

ARTICLE	BUDGET 2020	AUGMENTATION	DIMINUTION	SITUATION NOUVELLE
DF 022	1 500.00 €	0 €	879.00 €	621.00 €
DF 6541	897.00 €	879.00 €	0 €	1776.00€

Accord à l'unanimité des conseillers.

La séance est levée à 20 H 00.

Le Maire,

VADOT Pierre-Yves